

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MAI 2024

Nombre de conseillers municipaux élus	11
Nombre de conseillers municipaux en fonction	11
Présents	09
Absent(s)	02
Date de la convocation	14/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-et-un mai à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Latrape, sous la Présidence de Monsieur NAYLIES Charles.

PRESENTS : Mesdames BRUEL-CAPELLE Marie-Thérèse, CONDIS Chantal, NAYLIES Sabine, Messieurs BRUEL Jean-Raymond, JOSSE Miguel, LEININGER Thierry, NAYLIES Charles, SEPOLD Franck, ZANETTE Serge.

ABSENTS : Madame PONS Florence, Monsieur BLANCHARD Philippe.

Monsieur Thierry LEININGER a été élu secrétaire.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2024 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION D'ADRESSAGE DES VOIES COMMUNALES :**

Délibération n° 12/2024

Le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits de la liste en annexe de la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'adopter les dénominations de la liste annexée à la délibération.

Ainsi fait et délibéré à LATRAPE, les jours, mois et an que dessus

ANNEXE – LISTE DES VOIES ET TOPONYMES

voie	Route du Tousquet	toponyme	Bonhoure	toponyme	Serre Petite
voie	Le Casterot	toponyme	Raouat	toponyme	Trengoulière
voie	Grand Rue	toponyme	Rebouil	toponyme	La Gauzie
voie	Rue de la Gaitee	toponyme	Bois Grand	toponyme	Le Tailleur
voie	Route de Bax	toponyme	Tokosson	toponyme	Michelot
voie	Passage de l'Eglise	toponyme	Fabias	toponyme	Casémir
voie	Cap Mort	toponyme	Casteret	toponyme	La Roncière
voie	Impasse de la Pierre	toponyme	Villa Zen	toponyme	Campiech
voie	Saint-Antoine	toponyme	Maumenat	toponyme	Cap Del Bosc
voie	Village-sud	toponyme	Le Taché	toponyme	Bézardence
voie	Route de Lézat	toponyme	Salfas	toponyme	Sardi
voie	Impasse de Peyrotte	toponyme	Las lies	toponyme	Boulbène
voie	Impasse de Couget	toponyme	Roland	toponyme	Bordenave
voie	Impasse de Charlemans	toponyme	Bourdaou le Grand	toponyme	Capou
voie	Impasse de Pierrasse	toponyme	Bourdaou le Petit	toponyme	Ténaise
voie	Impasse du Moulin	toponyme	Guilletou	toponyme	Note Done
voie	Impasse de Bénazet	toponyme	Boursaquet	toponyme	Jean Bideau
voie	Route de Castagnac	toponyme	Victor	toponyme	Piquegru
voie	Chemin de Bézardence	toponyme	Blanc	toponyme	Le Paret
voie	Impasse de Sardi	toponyme	Bentayol	toponyme	Couès
voie	Impasse de Boulbène	toponyme	Fitère	toponyme	Lugrou
voie	Impasse de Ténaise	toponyme	L'eau Donne	toponyme	Libou
voie	Impasse de Note Done	toponyme	Le Mazérien	toponyme	Tousquet
voie	Impasse de Piquegru	toponyme	Bernadet	toponyme	Roumingous
voie	Impasse des Roseaux	toponyme	Saint Roch	toponyme	Pys
voie	Impasse du Libou	toponyme	Montflourès	toponyme	Papillon
voie	Route des Crêtes	toponyme	Saint Pierre	toponyme	Cerny
voie	Casteret	toponyme	Saint Jean	toponyme	Figarède
voie	Impasse du Taché	toponyme	Castagné	toponyme	Cantegril
voie	Route de Lacaugne	toponyme	Bergès	toponyme	Naou Ases
voie	Impasse de Montflourès	toponyme	Le Burgat	toponyme	Couget
voie	Route du Courtau	toponyme	Richard	toponyme	Charlemans
voie	Impasse du Burgat	toponyme	Le Coq	toponyme	Le Tourné
voie	Castagné	toponyme	Goutet	toponyme	Pierrou
voie	Impasse de Goutet	toponyme	Courtau	toponyme	Bergeras
voie	Route de Rieux	toponyme	Courtau du bas	toponyme	Bachou
voie	Impasse du Pierrou	toponyme	Le Poulailler	toponyme	Petit Bachou

voie	Impasse de Trengoulière	toponyme	La Rivière	toponyme	La Pigeonnière
voie	Impasse de La Serre	toponyme	Peyrote	toponyme	Montfaucon
		toponyme	Belot	toponyme	Fourchet
toponyme	Le Moulin de Pys	toponyme	Pierrasse	toponyme	Plaisance
toponyme	Bénazet	toponyme	Balat	toponyme	Triste Loc
toponyme	Le Roudé	toponyme	Juty	toponyme	Saint Antoine

➤ **DELIBERATION – RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE COMMUNAL :**

Délibération n° 13/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de rétrocession à la commune d'une concession se situant au cimetière communal, délivrée le 27/01/2004 sous le N° 171 pour la somme de 91,44 €.

Cette concession n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, l'acquéreur déclare vouloir rétrocéder ladite concession à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 91.44 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la proposition du Maire et l'autorise à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire n° 171 située au cimetière communal est rétrocédée à la commune au prix de 91.44 €.

Ainsi fait et délibéré à LATRAPE, les jour, mois et an que dessus.

➤ **DELIBERATION – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL NETAGIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE :**

Délibération n° 14/2024

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

La Communauté de Communes du Volvestre met à disposition des communes du territoire un service de consultation en ligne du cadastre dénommé « Netagis Maps ».

Une mise à jour de la version cadastrale a été effectuée permettant dorénavant de pouvoir consulter le cadastre à la date du 31 décembre 2022 mais également :

- la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur les éléments envoyés à l'Etat pour toutes les communes possédant un PLU ou une carte communale,
- la présence des réseaux d'eaux, d'électricité et de la zone concernée par le corridor de transport de gaz,
- l'emplacement des zones naturelles protégées,
- les zones délimitées en secteur des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Certaines données mises à dispositions de la commune étant classées sensibles, il y a lieu de signer une convention dans laquelle la commune s'engage à ne pas modifier ces données et à préserver leur intégrité.

Il est donc nécessaire de créer un compte pour chaque utilisateur et de sensibiliser ces derniers au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du logiciel de Système d'Information Géographique (SIG) « NETAGIS MAPS ».**

Ainsi fait et délibéré à LATRAPE, les jour, mois et an que dessus.

➤ Questions diverses :

- Le Président du Sivom propose de transférer 6h de charge de personnel de notre secrétaire de mairie du Sivom vers les communes de Latrape, Lacaugne et le Sivom, à hauteur de 2h chacun. Le surcoût serait de l'ordre de 4 k€ pour la commune de Latrape. Le conseil municipal approuve cette demande.
- Suite aux orages le chemin de Piquegru a subi des dégâts ; il est prévu d'installer des buses de 30cm de diamètre dans le cadre du pool routier.
- Les panneaux électoraux seront installés prochainement. Le nombre de panneaux disponibles risque d'être insuffisant pour les 37 listes. Le planning du bureau de vote est finalisé.

Fin de séance : 22h30

Le Maire,
Charles NAYLIES

